



Délibération du Comité syndical N° 917-03-22

**Objet : Candidature
pour Leader 2023-
2027 / choix du
périmètre**

L'an deux mille vingt-deux, le 23 mars, le Comité syndical du Pays de Pontivy s'est réuni à la salle de la Chapelle à Pontivy sur convocation de son Président Claude VIET

Etaient présents :, AUDO Daniel, GUILLOT Georges-Yves (suppléant L GANIVET), HAMON Stéphane, LE BOUEDEC Joseph, LE BRETON Bernard, LE STRAT Sylvette, POURCHASSE Michel, ROBIN Guenaël, ROLLAND Benoit, VIET Claude,

Etaient excusés : GANIVET Laurent, JARNIGON Michel, LE CORF Henri,

Secrétaire de séance : Benoît ROLLAND

La Région Bretagne a annoncé les conditions du nouveau programme Leader qui couvrira la période 2023-2027.

Ce programme visera les territoires ruraux. Toutes les candidatures ne seront pas retenues.

Pour postuler, il faut respecter le seuil d'éligibilité de 50 000 habitants et prenant en compte le fait que des communes considérées comme urbaines ne seront pas éligibles (Pontivy, Le Sourn et Locminé).

Nombre de membres
en exercice : 13

Présents : 10
Absents : 3

Pays de Pontivy		Pays de Pontivy sans Baud communauté	
total hab.	89 112 hab.	total hab.	73 060 hab.
total urbain	21 428 hab.	total urbain	21 428 hab.
total éligible Leader	67 684 hab.	total éligible Leader	51 632 hab.

M Le Président expose avoir été interrogé par le Président de Loudéac Communauté sur l'opportunité d'une candidature partagée.

⇒ **Après en avoir débattu, le Comité syndical DÉCIDE, à l'unanimité de porter une candidature à l'échelle du Pays de Pontivy – en laissant la possibilité à Baud Communauté d'intégrer la démarche, à la condition d'adhérer au Pays de Pontivy et au SCOT. L'adhésion au Pays de Pontivy ne peut pas être à la carte.**

Fait à Pontivy,
Le 27 mars 2022
Le Président,
Claude VIET

